



SAS AHRES ENCHERES

Commissaires de Justice Associés

16, rue de la Grenouillère - 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04.74.21.00.95 - Fax : 04.74.21.43.26

E-mail : huissiers-bourg@ahres.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

CATALOGUE

Vente du mardi 08 septembre 2026 à 9:30

Lieu : 5 Place Jean Moulin 01480 BEAUREGARD

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	J	Description
1	●	Banque d'accueil
2	●	lot produits cosmétiques PAYOT, produits minceurs PHYSIOMINS, lot de bougies
3	●	4 chaises, trois tabourets, un socle en bois, un miroir mural, une télévision syncmaster 320 MXn, étagères et cadres
4	●	2 Appareils d'onglerie UV lampe LED ALESSANDRO + tabouret + lampe PEGGY SAGE, ponceuse à ongle THÉ FILE PROMED 1030
5	●	2 Appareils d'onglerie UV lampe LED ALESSANDRO, tabouret, lampe PEGGY SAGE, ponceuse à ongle THÉ FILE PROMED 1030, aspirateur de table PEGGY SAGE
6	●	Une table de soin, une lampe sur pied, une meuble caisson trois tiroirs, deux étagères murales, un fauteuil,
7	●	chauffe-cire trois rouleaux, un appareil à cire chaude
8	●	Machine à épilation définitive HTA
9	●	Un lit de soin, un tapis, un fauteuil, une servante à roulettes, deux poufs et une étagère, un tancarville
10	●	Appareil électro stimulation HTA avec monitoring TANITA, une balance, un kit de soin, une table basse, fauteuil, étagère, miroir, commode
11	●	Un appareil lypocavitation radiofréquence et lypolaser et coolsculping, un lot de maderotherapie
12	●	Un coffre de transport renforcé
13	●	Un écran Philips
14	●	Sauna dôme type japonais avec tapis chauffant et console de contrôle fiz health sauna
15	●	appareil de pressotherapie de lmarque Wonjin Medical, modèle POWER Q1000

N° Lot	J	Description
16	●	Lit de soin et fauteuil
17	●	Tapis infrarouge HTA FIT
18	●	Une étagère, une table, un lot de 8 bougies, 2 démaquillants, deux chaises et deux tableaux
19	●	Un micro onde TEAM KALORIK
20	●	Une machine UV STERILIZER
21	●	Une chaîne hi-fi SHERWOOD, radio SONY, lecteur dvd LONPOO
22	●	Machine à café DOLCEGUSTO
23	●	Écran IIYAMA et clavier KO9P, unité centrale ASUS avec imprimante
24	●	Un sèche linge HAIER
25	●	Une machine à laver BOSCH
26	●	Un Aspirateur sans fil SILVERCREST
27	●	Appareil à cire WAX HEATER + recharges cire
28	●	Deux chaises , deux étagères murales, un écran HAIER, trois caches pots, une toile murale
29	●	Vapozone FACIALSTEAMER H1107
30	●	Un meuble casier vestiaire, une lampe sur pied , deux chaises
31	●	Un lisseur GLAMIZER LISSFACTOR
32	●	Une machine chauffe serviette TOWEL WARMER
33	●	Deux tables de soin et de massage
34	●	Un appareil luminothérapie HTA LIGHT BEAUTY
35	●	Une table de soin, un fauteuil, un tabouret sur roulettes, une étagère murale, un miroir, un sac de galets, une commode trois tiroirs
36	●	Tablette Samsung Galaxy Tab A 10.1 (2016) modèle SM T580

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune garantie autre que celle de la remise après adjudication. En conséquence, les adjudicataires n'auront aucune action soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le vendeur pour raison, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait à lui personnel, ou qu'il ne soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont vendus sans garantie notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition publique préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Ils sont à prendre dans l'état où ils se trouvent et tels qu'ils se poursuivent et comportent aux frais et risques des acquéreurs.

L'officier ministériel en charge de la vente, au nom du vendeur, établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente.

Dans le cadre de ventes volontaires, il se réserve au nom du vendeur la faculté de retirer de la vente les objets meubles et tous biens présentés en vente, qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, et ce même après le commencement des enchères.

Pour les petits lots ou articles les tranches de prix d'enchères seront fixées et convenues au cas par cas, selon l'annonce verbale de l'officier ministériel.

Les adjudicataires sont tenus de déclarer leur identité complète justifiée par la production d'une pièce d'identité, dès l'adjudication prononcée.

En sus du montant de l'adjudication, ils paieront les impôts émoluments et droits au montant de 14,28% TTC.

Les objets sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires dès l'adjudication prononcée. Ils doivent en effectuer l'enlèvement immédiatement à leurs frais risques et périls et sous leur entière responsabilité, l'officier vendeur et les requérants ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés aux objets vendus, à l'occasion de l'enlèvement.

Dans le cas où un délai ou sursis à enlèvement serait accordé, cette stipulation n'étant qu'une faculté accordée aux acquéreurs, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour la vente spécifiquement de véhicules, la remise de ceux-ci ne peut avoir lieu, qu'après paiement effectif par débit du chèque en cas de règlement sous cette forme. Le paiement en espèces est limité au montant de MILLE EUROS (article 1649 quater B du Code Général des Impôts) par article. Pour des raisons d'organisation matérielle l'enlèvement des véhicules ne pourra avoir lieu qu'à compter du mardi suivant la vente, sans frais supplémentaire de gardiennage.